



EDITORIAL

Mes chers administrés,
1992 est déjà là.



Le Conseil Municipal et moi même transmettons à chaque Belcodénoise et à chaque Belcodénois tous nos voeux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année.

Que 1992 ouvre à tous une période sereine et pleine de joie.



Votre Maire
Maurice-Séverin COLLOMB



De belles installations pour nos enfants

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 1991

DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt cinq Septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 1991 ;

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, MMES Anne-Marie SILVIA, Henriette MARCELLIN, MM. Nicolas BELET, François BERENGER, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Secrétaire de Séance : Patrick PIN.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est approuvé à l'unanimité des présents.

- FETE DE LA MUSIQUE 1992 : M. le Maire informe le Conseil que BELCODENE sera l'organisateur de cette fête en 1992, et qu'il convient par conséquent d'en prévoir les modalités et les programmes. La Commission fêtes et Loisirs est chargée d'y réfléchir.
- LIMITES D'AGGLOMERATION : Le Conseil propose qu'elles soient repoussées, sur la route de Fuveau, à la hauteur de la première maison, les autres limites sans changement. Les panneaux seront ainsi rédigés : BELCODENE - BRECOUODO en PROVenco
Revoir les autres signalisations manquantes.
- ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE : M. MORENO propose l'achat de quelques motifs de décoration : approbation.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU P.O.S. DU 18 SEPTEMBRE 1991.

M. le Maire informe le Conseil que le Mercredi 18 Septembre, le Groupe de travail du P.O.S. s'est réuni, et donne la parole à M. BELET pour rendre compte des travaux.

M. BELET rapporte que le projet de révision du P.O.S. présenté est celui élaboré par l'ensemble du Conseil Municipal.

Il informe le Conseil de la réaction des services de l'Etat, notamment Services Préfectoraux et D.D.A.F. sur le projet présenté :

Le Préfet s'opposera au P.O.S. si les éléments notifiés dans le "portés à connaissance" ne sont pas repris en compte lors de la présente révision du P.O.S., notamment sur les secteurs de l'Angéliou et du Grand Lot qui devront être reclassés en zone N.D.I.

Le Conseil Municipal estime que le projet tel qu'il a été présenté reste à ses yeux un schéma cohérent et demande à M. le Maire de poursuivre la procédure pour que puisse être arrêté en l'état ce document.

- LE CONSEIL MUNICIPAL : Considérant que la gestion a été bonne dans son ensemble, demande à la juridiction financière d'exiger :
L'approbation du Compte de gestion de l'exercice 1990.

- SUR PROPOSITION DE M. LE MAIRE, SUR RAPPORT DE M. PATRICK PIN, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, ADOPTE LA PRESENTE DECLARATION : "L'avenir de nos communes, celui des hommes et des femmes qui y vivent est pour une bonne part lié à celui de l'exploitation charbonnière et de la centrale thermique des Houillères de Provence.

L'équipement du groupe IV de cette centrale, qui doit cesser son activité fin 1992, avec une chaudière à lit fluidisé circulant, est décisif :

des centaines d'emplois, l'avenir de la mine, l'approvisionnement en énergie de la Provence en dépendent.

aujourd'hui nous pouvons produire de l'électricité en protégeant notre environnement, en améliorant les rejets atmosphériques.

Nous possédons le gisement, les technologies, les laboratoires de recherche, les entreprises performantes, le savoir-faire des hommes. La commission de Bruxelles semble prête à financer jusqu'à 20 % du montant de cet équipement. Il est grand temps que Paris cesse ses atermoiements,

en finisse avec l'attentisme injustifiable dont il fait preuve depuis 2 ans.

Nous, élus du bassin minier de Provence et de toutes les bouches-du-Rhône, au-delà de nos clivages politiques.

Avec les organisations syndicales des Houillères de Provence, avec les travailleurs et habitants de différentes communes, affirmons clairement :

- ➔ notre volonté de voir le groupe IV poursuivre son activité, avec un lit fluidisé circulant,
- ➔ notre volonté de voir l'avenir industriel de notre région assuré dans le respect de son environnement,
- ➔ notre volonté de faire en sorte que demain nos enfants puissent vivre et travailler en Provence.

Nous, ici réunis, demandons au gouvernement de faire rapidement les choix de l'avenir, de l'emploi, de la vie."

- LE CONSEIL MUNICIPAL : Après délibération, à l'unanimité des présents, DECIDE D'APPROUVER

Le montant de la participation communale à verser à la commune de LA BOUILLADISSE, au titre de l'année scolaire 1990-91, relative à la fourniture des repas de la cantine, pour un montant de 55 000 F, (cinquante cinq mille francs).

- D'approuver le programme et le financement d'Electrification Rurale 1990 concernant le quartier "LE MOLESTRE et le quartier "PUITS DE BUISSON".
- De verser par anticipation au Syndicat Intercommunal de FONT D'AURUMY un acompte sur paiement à venir de l'année scolaire 1991-92, la somme de 25 000 F (Vingt cinq mille francs).
- D'approuver le contrat de fourniture de repas pour les élèves fréquentant la cantine scolaire de BELCODENE, à intervenir entre
 - ➔ La Commune de BELCODENE, d'une part, et d'autre part,
 - ➔ La Société PROVENCE PLAT dont le siège se trouve 29, Ave Général de Gaulle, à ROGNONAS BDR.

Le prix des repas pour l'année scolaire 1991-92 est fixé à 16.80 F T.T.C.

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 1991

DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le treize Novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Octobre 1991 ;

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, MMES Anne-Marie SILVIA, Henriette MARCELLIN, MM. Nicolas BELET, Francis BERENGER, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Secrétaire de Séance : Patrick PIN.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est approuvé à l'unanimité des présents.

- CONVENTION COMMUNE / ONF : M. le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet de convention liant la Commune et l'ONF pour les vingt ans à venir. La décision sera prise après étude du projet.
- DEMANDE D'IMPLANTATION DE RELAIS DE TELEPHONE PORTABLE PAR FRANCE-TELECOM : Avis favorable du Conseil pour l'implantation en bordure d'autoroute ou sur les anciens bassins, aux "Hautes Bastide". Refus du Conseil pour une implantation à la Maison du Temps Libre.
- INSTALLATION D'UN ABRI-BUS QUARTIER PUIITS DE BUISSON : Devis sera demandé à la Société ORTEGA et contact sera pris avec la Caisse d'Épargne.
- PROPRIETE BAGNOLI : Mise en réservation inutile a priori puisque située dans la zone du futur DPU.
- AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE : Devis sera demandé à la Société ORTEGA et esquisse à l'Architecte.
- TROTTOIRS "LES PUIITS" SUR CHEMIN DES CANTONNIERS : M. MINIHI estime qu'ils rétrécissent trop la chaussée. La DDE sera consultée.
- CARREFOUR DE L'EGLISE : Le trottoir nord devrait être rétréci, la sortie du haricot vers la mairie devrait être repris. La DDE sera consultée.
- PROJET DE SENS UNIQUE : Le projet sera soumis à la DDE.
- AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE RAMPAL : Le projet établi par M. REBUFFAT sera réactualisé.
- AGENCE POSTALE : Relancer le projet d'aménagement d'horaires.

- S.I.T.S. : M. MORENO informe le Conseil des graves problèmes financiers que traverse le syndicat et de ses projet.

Le Conseil ne veut pas continuer à financer des déficits et restera vigilant sur l'évolution de la gestion du SITS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- > Décide d'approuver le budget supplémentaire 1991 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➔ Recettes :	268 000 F
➔ Dépenses :	268 000 F

SECTION D'INVESTISSEMENT :

➔ Dépenses :	2 181 000 F
➔ Recettes :	2 181 000 F

- > Décide d'accorder une subvention supplémentaire de 1 000 F à la Coopérative Scolaire de l'école de Belcodène.
- > Décide d'adopter la convention à intervenir entre la commune de BELCODENE et la Commune de CARNOUX, relative à l'utilisation de la fourrière de CARNOUX.
- > Décide de fixer la vacation accordée à l'agent recenseur chargé du recensement de régularisation 1991, au taux maximum, soit 20 F par logement recensé.
- > Décide d'attribuer une subvention et d'approuver la convention à intervenir entre la Commune de BELCODENE et le bureau de contrôle technique S.A. "VERITAS", relative à la construction d'un restaurant scolaire.

Le montant prévisionnel des honoraires est de 40 250 F.

- > Décide d'approuver le contrat d'architecte passé entre la Commune de BELCODENE et le Maître d'oeuvre.

SUR PROPOSITION DE M. LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

- > Décide d'approuver la convention à intervenir entre la Commune de BELCODENE et LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE, relative à l'aide technique pour une étude portant sur l'informatisation des services administratifs de la Mairie.

ARRETE DU MAIRE (17 Juin 1991)

LE MAIRE DE BELCODENE

- > Considérant que le ramassage des ordures ménagères est gravement perturbé par les animaux errants,
- > Considérant qu'il y a lieu de protéger la salubrité de la Commune et son environnement,
- > Considérant que la dispersion des ordures ménagères présente un risque certain pour la santé publique,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les déchets des ménages concernés par la collecte des ordures ménagères sont :

les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures, et résidus divers.

Les produits non admis dans les ordures ménagères sont :

- les cadavres d'animaux, les déchets issus d'abattoirs,
 - les objets ou produits qui, en raison de leur inflammabilité, toxicité, corrosivité ou explosivité, représentent un risque particulier pour le personnel et l'environnement,
 - les déchets faisant l'objet d'une décharge sélective : le verre.
- ARTICLE 2 :** Les seuls récipients autorisés sont les poubelles d'un volume maximum de 80l, étanches insonores, munies d'un couvercle s'opposant à l'accès des mouches, rongeurs, chiens et autres animaux, difficilement inflammables et suffisamment stables.
 - ARTICLE 3 :** Sont strictement interdits en tant que réceptacles d'ordures ménagères :
 - les sacs perdus en papier ou matière plastique,
 - récipients non munis de couvercle verrouillable.
 - ARTICLE 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera punie en application des articles R 26 à R 41 du Code Pénal et de l'Article 165 du Règlement Sanitaire Départemental, et R 233-1, R 233-2, R 235 et R 236 du Code de la Route. Sans préjudice de peines d'emprisonnement, les infractions sont punies d'une amende de 600 à 1 300 F.
 - ARTICLE 5 :** Monsieur le Gardien de Police Municipale, Messieurs les responsables de la collecte des ordures ménagères, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE DU PREFET (8 Octobre 1991)

- > **OBJET :** Protection et entretien des lignes aériennes de FRANCE TELECOM. Elagages de plantations empruntant le Domaine Public.
- ARTICLE 1 :** Les propriétaires, fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique sont mis en demeure d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes téléphoniques de FRANCE TELECOM empruntant le Domaine sur le Territoire du département des Bouches-du-Rhône.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur Opérationnel de France TELECOM à MARSEILLE se chargera, s'il lui en est fait la demande, du soin de faire effectuer les travaux d'élagage nécessaires. Les personnes intéressées devront, dès lors, prendre l'engagement de rembourser, à l'exploitant Public FRANCE TELECOM, le montant des dépenses réellement engagées.
- ARTICLE 3 :** Le seizième jour à compter de la notification du présent arrêté et, à défaut d'exécution des élagages prévus à l'article 1, le Directeur Opérationnel de FRANCE TELECOM à MARSEILLE pourra faire procéder d'office à ces travaux, aux frais des propriétaires, fermiers ou leur représentants, riverains de la voie publique concernés.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté, valable un an à compter de la date de sa signature, sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-Du-Rhône et publié par voie d'affichage dans les communes du département.
- ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-Du-Rhône, les Sous-Préfets d'AIX, ARLES et ISTRES, les Maires, le Directeur Opérationnel des TELECOM de Marseille, sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers :18

Gendarmerie :17

Gendarmerie Gréasque : 42.58.80.02

Centre Anti Polson : 91.75.25.25

Service Urgence Main : 91.92.10.18

Médecins de Garde Week-End : 42.58.66.66

S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00) : 91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

> JANVIER

1 Janvier La Croix Verte - Destrousse Tél : 42.04.80.30
5 Janvier MANTEAU - Pont-de-l'Etoile Tél : 42.04.04.05
12 Janvier MONVILLE - St Zacharie Tél : 42.72.90.01
19 Janvier MOSCA - Auriol Tél : 42.04.30.34
26 Janvier ROUGIER-CHEVALIER Tél : 42.04.20.40

> FEVRIER

2 Février BLANCHET - Auriol Tél : 42.04.70.53
9 Février CAILLAC - La Bouilladisse Tél : 42.72.37.43
16 Février DERVAUX - Roquevaire Tél : 42.04.20.51
23 Février DUCLOUX - Peypin Tél : 42.04.86.96

> MARS

1 Mars PLEIN SUD - Peypin Tél : 42.04.96.16
8 Mars JOUVE - La Bouilladisse Tél : 42.62.97.12
15 Mars La Croix Verte - Destrousse Tél : 42.04.80.30
22 Mars MANTEAU - Pont-de-l'Etoile Tél : 42.04.04.05
29 Mars MONVILLE - St Zacharie Tél : 42.72.90.01

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

CABINET MÉDICAL : (42.72.53.81)

➔ Mercredi après midi : Dr MONTY

➔ Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

➔ Le 4ème Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

➔ Tous les jeudis à 16 heures.

PERMANENCE DES ELUS (Samedi matin en Mairie)

JANVIER

7 : Mme SILVIA
11 : M. SIRGUE
18 : M. BELET
25 : M. COLLOMB

FEVRIER

1 : M. GOFFRE
8 : M. LONG
15 : Mme MARCELLIN
22 : M. MICHEL
29 : M. MONTY

MARS

7 : M. MORENO
14 : M. PIN
21 : M. SANTONI
28 : Mme SILVIA

LE CARNET

Nalssances :

AUFRERE Aristide le 23 Septembre 1991
BEAUSSART Caroline le 24 Septembre 1991
FOURRIER Edwin le 04 Octobre 1991

ACTIVITES COMMUNALES

LES BELCODENOIS DANS LA FOULEE DU MARSEILLE-CASSIS

A l'occasion du 13ème semi-marathon Marseille-Cassis du 27 Octobre 1991 6 belcodénois plus 1 de coeur (de passage dans notre sympathique village) ont obtenu des résultats des plus honorables.

Il faut noter particulièrement la performance du tout jeune Laurent JULLIEN et celle de Bernard JULLIEN, le moins jeune avec le meilleur temps.

Nous vous les présentons en vous précisant leur numéro de dossard, leur temps et leur classement sur 10 000 concurrents :

FLAN Jean-Michel	N6003	1h49 mn	4745ème
TATARIS FOTIS	N4644	1h53 mn	5219ème
JULLIEN Bernard	N60001	1h44 mn	3669ème
JULLIEN Laurent	N6602	1h47 mn	4284ème
MIDAVAIN Pierre	N3988	2h02 mn	6505ème
SIAUDEAU Jean-Louis	N6004	1h44 mn	3670ème
VAN MOERKERCKE Patrick	N4645	1h56 mn	5662ème

Avis aux amateurs pour l'année prochaine et pourquoi pas aux couleurs de Belcodène !

UNE JOURNEE EXCEPTIONNELLE

Sous le patronage de la société Sportive de Marseille, à l'initiative de notre concitoyen, le colonel (e.r) Jean LALANNE et de Madame SAURE directrice de l'école, 21 élèves de CM2 ont bénéficié, ce 19 Octobre, d'une journée exceptionnelle.

Saluée par la presse régionale, cette expérience pédagogique originale avait pour but d'éveiller nos jeunes aux possibilités d'avenir qu'offre un secteur économique généralement mal connu, le monde du cheval !

Trois temps forts ont marqué cette journée :

- ☐ Le matin, accueil sympathique par le directeur du centre A-FASEC de CALAS suivi d'un exposé sur les caractéristiques particulières du cheval de course, sur les conditions de formation au métier de lad jockey, sur le centre lui-même et ses différents secteurs d'activité : écoles, écuries, pistes d'entraînement etc...

Sept centres de cette nature sont actuellement reconnus par le Ministère de l'Agriculture qui forment par ans plus de 800 élèves dès l'âge de 14 ans. Munis d'un CAP ou d'un BEP, un débouché leur est pratiquement garanti, ce qui dans la situation présente de l'emploi ne manque pas d'intérêt !

AFASEC : Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses.

Il ne nous a toutefois pas été caché que l'enseignement y était très physique, très dur et que l'admission exigeant, en

plus d'une grande passion pour les animaux, des conditions particulières : ne pas mesurer plus de 1m40 et peser plus de 38 kg environ !

- ☐ **Second temps fort** de la matinée, la visite de l'une des 25 écuries de courses (sort 600 chevaux environ) que comprend le centre. Sous la conduite de entraîneur M.ROS-SI d magnifiques pur sang furent présentés.

Les soins et la sollicitude dont ceux-ci font l'objet montrent combien la préparation du cheval a la course s'apparente d'assez prêt à celle que subissent les sportifs de haut niveau.

Une séance de dressage a également permis de mettre en évidence les activités des nombreux spécialistes qui gravitent autour du cheval : vétérinaires, maréchaux ferrants, selliers, transporteurs etc...

Après un repas sandwiches plein de bonne humeur, c'est en car que l'on rejoignit l'hippodrome du parc BORELY où 8 courses étaient programmées. Parmi elles-ci la 4ème était consacrée au prix BELCODENE et l'on peut imaginer l'enthousiasme de ses supporters.

- ☐ **Bien que troisième temps fort** et apothéose de cette journée, l'exploit sportif ne saurait effacer l'intérêt du parcours effectué en coulisse sous la conduite du colonel LALANNE (qui est également commissaire aux cours) ou tout une organisation méthodique servie par les moyens les plus modernes concoure à l'ordre et à la régularité des compétitions.

Retour à Belcodène à 18h30 les petits pleins d'images et d'idées nouvelles.

Il nous faut pour terminer remercier le colonel LALANNE pour son initiative et la parfaite organisation de cette journée, Madame SAURE qui ne ménage jamais sa peine ni son temps de repos quand il s'agit de l'intérêt des enfants, enfin les accompagnateurs :

- ➔ Madame KEBAILLY Présidente des parents d'élèves
- ➔ Monsieur G. ESTIENNE, Président
- ➔ M et Mme HASS de l'ASCB
- ➔ Monsieur SAUVAGOT Parent d'élève.

LA FUREUR DE LIRE

La bibliothèque municipale de Belcodène continue à s'agrandir par son nombre de lecteurs croissant, ainsi que celui de ses ouvrages.

Nous vous rappelons les horaires pour le public :

- ➔ **Mercredi de 17h30 à 19 h**
- ➔ **Samedi de 11h à 12h30**

Depuis cette année, elle met à votre disposition les revues :

- > Géo, Terre sauvage, Science et vie, 30 millions d'amis, Vocabulaire (anglais), Livres de France.

Voici la liste de quelques acquisitions récentes (achat et dons généreux des lecteurs) :

- QUID 1991
- L'Europe 93. Tout ce qui va changer pour les cosmomateurs
- Guide du naturaliste dans le midi de la France Tome 1 et Tome 2
- Encyclopédie du monde animal
- La sculpture moderne XIX^e et XX^e Siècle
- La peinture Française
- Guide de la musique de piano et clavecin
- La poésie Française des origines à nos jours
- Atlas des villes de France
- L'enquête impossible GAUDINO
- Fernandel de Pères en fils FERNANDEL Franck
- Le journal d'edith HIGHSMITH
- Carol HIGHSMITH P.
- Meurtes en blouse blanche JAMES P.D.
- La guerre des cerveaux LENTERIC B.
- Une folie meurtrière JAMES P.D.
- Conflits de famille LURIE A.
- On attend les enfants CHAPSAL M.
- L'ami chien CHAPSAL M.
- L'attention MORAVIA A.
- Les jumeaux de Black Hill CHATWIN B.
- La maison de victoire VIALLET P.
- Le voile du silence DJURA
- Jamais sans ma fille
- Giono aujourd'hui
- La difficulté de vivre DOLTO F.
- La nuit des temps BARJAVEL R.
- Les grands imposteurs CAVANNA.
- Scarlett RIPLEY A.
- Noir Tango DEFORGES R.
- Le royaume du fleuve SIGNOL C.
- Les femmes de sa vie TAYLOR BRADFORD B.
- L'enfant aux pivoines MIQUEL J.
- La baie des perles noires LONSALIK
- Les fourmis WERBER B.
- Tantzor SULITZER P.L.
- Un long dimanche de fiançailles JAPRISOT S.
- Les faux-fuyants SAGAN F.
- Noces mortelles à Aix-en-Provence LIVINGSTON
- Des camions de tendresse REY F.
- Soleil gris JACOB Y.
- La caste BORDONOVE G.
- Mon école buissonnière ARTHUR
- L'épreuve, SAUBIN B.
condamné à mort à 20 ans en Malaisie
- Le femme de C. BRONSON raconte son combat contre le cancer IRELAND J.
- L'église de Marseille dans la tourmente 1789. ARNAUD M.
- Les fils du serpent GUIEU J.
- Opération Neptune GUIEU J.
- Marie des Brekis SIGNOL C.
- Le vieil homme et les loups KRISTEVA I.
- Le trésor des tsars KONSALIK.
- Mimet village provençal Tome 1 Tome 2.
- L'île des morts JAMES P.D.
- Iles... était une fois ANTOINE
- Les amandiers fleurissaient rouge SIGNOL C.
- Le tétard LANZMANN
- Le grand Sillon (Tome 3) MICHELET C.
- une collection de 66 albums de WALT DISNEY pour les petits
- Beaucoup de bande dessinées et romans pour les jeunes et bien sûr
"ASTERIX La rose et le Glaire".

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION 3^{ème} AGE

Après notre reprise du mois de septembre, toujours pleine de fougue et d'ardeur, notre association a connu diverses activités :

Notre première sortie a été réservée à notre restaurant traditionnel à Lamanon où nous attendait une magnifique paella et en dessert nous nous sommes gourmandés d'une omelette norvégienne.

Toujours bien accueillis par les propriétaires, nous avons passé un après-midi de rires, danses et joie.

Le matin une visite dans une usine de biscuits était de rigueur pour nous mettre en appétit.

Le 7 Novembre, parmi les feuillages d'automne, nous avons emprunté le chemin des écoliers qui nous a conduit vers Sisteiron. Nous avons fait une halte à Sigoyer, petit village perdu dans la montagne où les ruines d'un château du 15^{ème} Siècle montant la garde sur la vallée de la Durance, des Baronnières et de la montagne de lune nous offraient de sa terrasse un inoubliable paysage. La descente dans la vallée a été périlleuse et nous avons apprécié dans les gorges de la Sasse la Clue de Bayons.

Le repas toujours aussi succulent et copieux venait apaiser les angoisses vécues tant au long de cette découverte.

L'Après-midi, nous avons assisté à une conférence en Diaporama présentée par un membre de l'ONF sur la faune et la flore de la Région de Claimensane.

Ce fut très instructif, intéressant et nous avons pu découvrir les charmes que nous réserve la nature.

Le mardi 26 Novembre "un après-midi de Music-Hall est programmé. Nous assisterons à des extraits d'opérettes présentés par la troupe de Daniel POOLI. La connaissant déjà, nous sommes sûrs de passer un après-midi de gaieté, de détente et de rêves. Nous irons dans les années 60 revoir Trenet. Le Brésil, les U.S.A. et Paris et son Moulin Rouge.

Notre repas de Noël est prévu le jeudi 12 Décembre. En perspective une joyeuse journée où tous nos adhérents sont invités, et seront heureux de se retrouver.

Le samedi 14 Décembre, notre grand loto ouvert à tous.

La suite de nos manifestations vous sera communiquée lors d'un prochain bulletin, mais d'ores et déjà nous pouvons vous dire que le premier trimestre sera bien chargé.

L'ENSEMBLE VOCAL "LA SOULEÍADO"

Le Samedi 12 Octobre, notre ensemble vocal a participé à l'inauguration du jardin d'enfants. Nous avons interprété dans un silence religieux deux chants locaux. Le coupo santo et l'hymne pour Belcodène St Jacques Le mineur".

Présente pour la commémoration du 11 Novembre, nous avons eu une pensée affectueuse pour tous nos morts, en leur demandant que leur sacrifice ne fut pas vain.

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX



Le discours des officiels

Le Samedi 12 Octobre en présence de :

- Mme TALASSINOS Conseillère Régionale
- M VIDAL Député des Bouches-du-Rhône
- M PELISSIER Conseiller Général
- M LUCIANI Maire de St SAVOURNIN
- MM. AMALBERT ET GALLUIT Adjoints au Maire de gréasque
- Des représentants de la gendarmerie et du corps des Sa-peurs Pompiers
- De l'ensemble des enfants des écoles de Belcodène
- des conseillers Municipaux



Les enfants prêts à chanter

Monsieur le Maire à procédé à l'inauguration officielle de l'aire de jeux des enfants.

Sur un emplacement très longtemps laissé en friche, le nouvel ensemble, implanté vis à vis de la maison du temps libre est constitué sur trois terrasses :

- d'un parking en bordure d'avenue
- de l'aire de jeux des enfants proprement dite (équipée comme il se doit de mobilier de plein air, d'agrès, balançoires etc...)
- d'une piste de vélo cross

Les plantations effectuées (pelouse, arbustes, arbres) viendront agrémenter l'endroit pour le plus grand plaisir de nos enfants.

Après les discours officiels, où chacun s'est félicité des aspects esthétiques et utilitaires de la réalisation, ce sont les enfants eux-mêmes qui ont rivalisé avec la chorale du 3ème âge pour célébrer à leur manière ce jour de fête. Si les voix n'étaient pas toujours très assurées, l'enthousiasme à largement soutenu les efforts de conduite du maître de chœur !

"La Souleïado", qui a pris le relais, a fait la démonstration une fois encore, de sa qualité professionnelle et de son dynamisme.



Pas de temps à perdre pour inaugurer les installations

PROGRAMME DES LOTOS ET FETES 1991/1992

SAMEDI	21 DECEMBRE	NOEL ENFANTS LOTO COOPERATIVE SCOLAIRE
DIMANCHE	22 DECEMBRE	LOTO COMITE DES FETES
SAMEDI	04 JANVIER	LOTO A.S.C.B.
DIMANCHE	05 JANVIER	LOTO MULTI-ASSOCIATIONS POUR CLASSE DE NEIGE
SAMEDI	11 JANVIER	LOTO A.C.C.F.F.B.
SAMEDI	18 JANVIER	LOTO 3 AGE
SAMEDI	01 FEVRIER	LOTO COMITE DES FETES

LE RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE EST ORGANISÉ PAR L'A.S.C.B.

ON NOUS ECRIT

"...A la lecture du "Messagié" d'Octobre 91 (nous ne sommes que le 24.9) les articles rédigés par l'Association des Anciens (déposés courant du mois de septembre) ainsi que celui relatif à la kermesse de l'école n'ont pas été imprimés.

Comment doit-on comprendre alors votre encadré de la page 7 qui dit "Les articles peuvent être déposés à n'importe quel moment du mois", si lorsque l'on applique votre desiderata, l'article ne paraît pas ?

Cela fait plusieurs fois que je demande que la date limite au dépôt des articles soit mentionnée à la fin du journal pour sa prochaine parution. Cela n'a été fait qu'une seule fois..."

Mme LEBAILLY

Depuis sa création "Lou Messagié" s'efforce de paraître trimestriellement (Janvier, Avril, Juillet, Octobre). Les délais de réalisation sont de 15 jours. Les articles proposés doivent donc parvenir en Mairie avant le 15 du mois qui précède (15 Décembre, 15 mars, 15 juin, 15 Septembre). Aucune dérogation n'est (et ne sera) malheureusement possible.
LOU MESSAGE

EN CROISANT LES MOTS

SOLUTION DU NUMERO 9

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	S	A	N	T	E		D	O	S
II	E	N		A	L	A	I	S	E
III	D	A	N	C	I	N	G		L
IV	U		E	H		O	E	I	L
V	C	R	A	Y	O	N	S		E
VI	T	A	N	C	E		T	A	S
VII	E		T	A	U	D	I	S	
VIII	U	R		R	F		F	E	R
IX	R	A	I	D	S			X	O
X		M	O	I		R	O	U	I
XI	B	E	N	E	F	I	C	E	S

INFORMATION

PERMANENCES DU CICAS

COMMUNES	LIEUX	JOURS DE CHAQUE MOIS	HORAIRES
Aix (*)	CPAM, ZUP - Av. du 8 mai 1945 La Mansard	Tous les mardis Tous les mercredis	9h00-12h00 / 13h00-15h00
Aubagne (*)	CPAM, Allée Antide Boyer	Tous les lundis	9h00-12h00 / 13h00-15h00
Aubagne La Tourtelle (*)	Avenue du 21 Août 1944	2 ^e Mardi	13h00-15h00
Gardanne (*)	Maison des Sociétés, salle 1 5 rue Jules Ferry	Tous les mercredis	9h00-12h00 / 13h00-15h00
Gréasque	Mairie	2 ^e Vendredi	10h00-12h00

(*) Permanence assurée le même jour que celle de la CRAM de Sud-Est (Sécurité Sociale)

Les Services du CICAS sont gratuits

UN PEU D'HISTOIRE

Il y a 110 ans la société de St Jean se transformait en cercle du progrès.

Le centenaire se porte fort bien.

Une question : Le Préfet signataire de l'arrêté est-il le même que celui de la Seine qui laissa son nom à l'objet en question ?

Préfecture
des
Bouches-du-Rhône.
1^{ère} Division.
1^{er} Bureau.
Cercles, clubs, sociétés
et Sociétés.

République Française.

arrêté.

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,

*Vu la demande des ^{M^{rs}} Téraud, Vaden et
consorts dem^{ant} à Belvédère en l'effet d'obtenir
l'autorisation de transformer la société
dite de *St Jean* en cercle intitulé :*

*Ce de - du Progrès, ayant son
siège situé sur le chemin vicinal n° 1,
maison du nom Estienne (Lazare).*

*Vu le rapport de M. le Maire de Belvédère ;
Vu le décret du 26 Mars 1852 ;*

Arrête:

*Article 1^{er} - Est autorisée la transformation
à Belvédère de la société dite de
St Jean en cercle intitulé " Cercle
du Progrès ", ayant son siège
situé sur le chemin vicinal n° 1,
maison du nom Estienne (Lazare).*

*Art^e 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à
M. le Maire de Belvédère chargé de la notifier au
Président du dit cercle sur papier timbré
de 1^{fr} 80, et d'en assurer l'exécution.*

Marseille, le 7. Septembre 1882.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Signé

E. Poubelle



*Pour copie conforme:
Le Secrétaire Général*

[Signature]